

L'EDS est un service départemental de proximité. C'est un lieu d'accès aux droits et d'accompagnement éducatif, social et médico-social. Pour assurer ses missions, l'EDS travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Missions et modalités d'accompagnement

Les EDS sont organisés en quatre services :

- 1/ le service d'action sociale territoriale (SAST) est le premier contact vers les dispositifs d'aide et de soutien et a pour mission : l'accompagnement social des personnes, l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la prévention des expulsions, l'accompagnement éducatif et budgétaire des majeurs vulnérables dans le cadre des Mesures d'accompagnement social personnalisées (MASP),
- 2/ l'aide sociale à l'enfance (ASE) a pour mission la prévention et la protection de l'enfance (l'aide éducative, évaluation, visites à domicile...), et suivi des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance,
- 3/ la protection maternelle et infantile (PMI) assure la prévention en santé auprès des enfants et de leurs parents (à ne pas confondre avec les centres de consultation de PMI), accompagne les femmes enceintes et informe sur les modes de garde,
- 4/ l'espace autonomie assure les missions d'accueil, d'information, d'orientation des personnes âgées et/ou des personnes adultes en situation de handicap et de leurs aidants,

A noter :

Les évaluations en protection de l'enfance sont mises en œuvre par l'ensemble de trois services : ASE, PMI et SAST.

Modalité d'accès

Public ciblé :

L'EDS s'adresse à toute la population sur un territoire (vingt territoires EDS sur le Val-de-Marne)

Critères d'admission :

Toute personne rencontrant des difficultés matérielles, financières, éducatives, de logement, de santé ou d'emploi et résidant (ou étant domiciliée) sur le secteur d'intervention.

Comment faire une demande :

Il faut téléphoner, écrire ou directement se présenter à l'accueil de l'EDS.

Organisation et fonctionnement (financement, statut, participation du public, professionnels de la structure)

Statut :

Les EDS sont des structures publiques, relevant de la fonction publique territoriale départementale.

Participation du public :

Les services sont gratuits.

Professionnels de structure :

Les équipes des EDS se composent de :

Personnel administratif (instruction RSA et accueil du public)

Assistants de service social

Conseillers en économie sociale et familiale (CESF)

Conseillers en insertion professionnelle (CIP)

Educateurs spécialisés

Psychologue

Médecin PMI

Puéricultrices

Sages-femmes